



## Municipalité de Trois-Rives

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-003, ÉTABLISSANT LA COMPOSITION ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 13 avril 2026 :

Règlement numéro 2026-003 établissant la composition et les règles de fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 14 avril 2026.

---

Annie Saint-Pierre  
Directrice générale